

prêtres indigènes avaient été martyrisés, des centaines de chrétiens tués; dans certains villages aucun homme n'aurait survécu; quant aux missionnaires européens, on ignore ce qu'ils sont devenus.

Et qu'on ne dise pas que ces renseignements, donnés par les Missions catholiques, sont suspects; le *Temps* les confirme pleinement, et le *Journal officiel* n'a rien osé démentir.

Un dernier fait que nous osons oublier: quand les incendies et les massacres ont commencé, Mgr Puginier a fait une tentative auprès de M. Philastre, qui disposait de 500 soldats, et l'a prié de défendre nos hommes qui étaient venus à nous sur notre appel. Et M. Philastre, lié sans doute par ses instructions, n'a rien pu faire; nous plaignons l'officier français placé dans une semblable situation.

Nous ignorons quelles étaient les instructions de M. Francis Garnier; nous ignorons s'il les a dépassées, et nous nous en préoccupons peu; ce que nous savons, c'est que les chrétiens Tongkinois avaient cru en nous et qu'ils ont été abandonnés à la vengeance d'ennemis d'autant plus cruels qu'ils s'étaient montrés plus lâches.

## ÉTRANGER

**RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR.**— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que la république de l'Équateur s'était solennellement consacrée au Sacré-Cœur de Jésus.

Un autre décret alloue au Souverain-Pontife, à titre de *Donaire de Saint-Pierre*, le dixième des impôts perçus sur le territoire de la république, et ouvre pour cet objet un crédit de 10,000 besos (53,400 fr.) sur l'exercice courant. Cette somme sera immédiatement envoyée à Pie IX comme hommage de la république de l'Équateur.

Voici le décret rendu par les Chambres à cette occasion:

Le Sénat et la Chambre des députés réunis en congrès, considérant:

1° Que c'est un devoir pour les nations catholiques de contribuer au soutien du gouvernement universel de l'Église;

2° Que ce devoir est encore plus impérieux en ce moment, où le Saint-Père est dépouillé de ses domaines et de ses revenus par une inique usurpation, et qu'aucun gouvernement ne paraît s'en mettre en peine;

3° Que la situation de la république lui permet de donner en quelque manière un témoignage solennel de sa fidélité au Saint-Siège;

» Décrètent,

1° Que dix pour cent des revenus de l'État seront annuellement envoyés au Saint-Père, par le pouvoir exécutif, aussi longtemps qu'il sera dans les misérables conditions où il se trouve actuellement, comme un témoignage de justice, de loyauté et de respect du peuple de l'Équateur envers le chef de l'Église;

2° Que ce décret prendra force de loi à partir de cette année.

3° L'exécutif sera avisé de le remplir dans sa teneur.

Donné à Quito, capitale de la république de l'Équateur, le 1<sup>er</sup> octobre 1873.

— LA FAMINE DANS L'INDE. — Le *Times* publie la dépêche suivante:

Calcutta, 22 mars. — Depuis novembre, le chemin de fer a transporté dans le Behar 355,000 tonnes de vivres, pour le compte du gouvernement que des particuliers.

Le vice-roi a ordonné l'envoi de 80,000 tonnes de plus à Barmah.

L'argent est rare et les balances sont basses. La dépense pour le Tirhoot va augmentant; 42 mille personnes reçoivent des secours. Dans les districts de Benarès et de Banda, l'aspect de la récolte s'améliore, excepté dans le Gorakhpore du Nord.

Le *Daily News* publie la dépêche suivante:

Darbhanga, dimanche.

Le fourrage pour les bêtes de somme employées au transport des vivres devient très-rare, aussi l'épidémie bovine fait-elle de grands ravages sur le bétail.

Une grande mortalité règne sur les enfants.

Le travail diminue considérablement. Toute la population se porte sur les ateliers de secours pour pouvoir vivre dans un état de faim qui lui est cher, car on n'y fait presque rien. Le labourage et les autres travaux préparatoires à la récolte prochaine sont négligés.

Sir Georges Campbell et sir Richard Temple sont maintenant l'un et l'autre à Patna. Ce dernier reviendra, croit-on, visiter Tirhoot.

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Chambre de Commerce de Roubaix.

Séance du 24 mars 1874.

Présents: MM. A. Delfosse, président; Scrépel-Roussel, vice-président; Henri Mathon, trésorier; A. Vinchon, Motte-Bosut, François Roussel, Toulemonde-Nollet.

Absents avec justification: MM. Gustave Wattinne, L. Voreux, L. Lefebvre, Funck et Jules Delattre.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars est lu et adopté.

Lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre du Commerce annonce qu'il a fait droit à la demande de la Chambre en donnant des ordres pour qu'à la sortie des tissus destinés à l'exportation, les colis ne soient plus ouverts par le service de la douane, moyennant une déclaration à faire par l'expéditeur du poids et de la valeur des marchandises exportées, déclaration qui fera foi devant l'administration.

Par une autre lettre, le Ministre demandant l'avis de la Chambre de Commerce sur la question de modifier le droit d'entrée des tapis provenant du Maroc

qui, jusqu'à présent, n'étant pas dénommés, étaient considérés comme soumis au droit de 30 pour cent qui est, en quelque sorte, prohibitif, tandis que les tapis des Etats d'Orient ne paient que 15 0/0 et ceux des pays avec lesquels la France a des traités, 10 0/0.

La Chambre adopte le chiffre de 15 0/0 qui est le mieux en rapport avec la nature des produits du Maroc.

M. le président fera part de cet avis à M. le Ministre.

La Chambre s'occupe de la proposition faite à l'Assemblée nationale par M. Clapier, député, tendant à frapper d'un impôt les fils de coton, de laine de soie et de lin, proposition qui serait extrêmement préjudiciable à l'industrie des tissus, en même temps qu'à la filature.

La Chambre reconnaît qu'il y a urgence de s'opposer de tout son pouvoir à une pareille mesure et nomme une commission composée de MM. Delfosse, Henri Mathon et Vinchon pour rédiger une réclamation à ce sujet.

Les brasseurs de Roubaix s'étaient émus d'un projet qu'on prêtait au gouvernement de mettre un nouveau droit sur la bière, et ils avaient réclamé le concours de la Chambre de Commerce pour le combattre; mais, ajoute Monsieur le président, une dépêche vient de m'arriver, disant que le projet est abandonné.

Le président, A. DELFOSSE.

Par décret en date du 19 mars 1874, M. Paul de Renty a été nommé avoué près le tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Alphonse Legay, décédé, et il a prêté serment en cette qualité devant ledit tribunal à l'audience de ce jour.

Une dépêche particulière de Versailles annonce au *Progress* que le gouvernement, après avoir entendu les délégués du syndicat des brasseurs du Nord, a abandonné le projet d'impôt nouveau sur les bières dont il avait été question ces jours-ci.

En vertu d'une ordonnance de M. le premier Président de la Cour d'appel de Douai, les assises du département du Nord s'ouvriront à Douai le lundi 4 mai prochain, sous la présidence de M. Sauvage, conseiller à la Cour d'appel.

MM. Lefebvre du Prey et Vandelet, conseillers, siègeront comme assesseurs.

En vertu d'une autre ordonnance, M. Jorel, conseiller à la Cour d'appel de Douai, est désigné pour présider les assises du Pas-de-Calais, qui s'ouvriront à St-Omer le lundi 1<sup>er</sup> juin.

MM. Boistel et Bourgeois, juges au tribunal de St-Omer, sont désignés comme assesseurs.

Sur la plainte d'un chef de famille, l'autorité municipale vient d'ordonner la fermeture d'une maison de tolérance du quartier du Pile.

Décidément, l'*Esclaire*, de M. Membree, paraît devoir être joué à l'Opéra. Mlle Bloch a été réengagée pour cette pièce, et l'on croit que M. Sylva, ancien sujet de la troupe lyrique de Lille, sera chargé du rôle de ténor.

Un journal de Lille annonce, mais sous réserves, qu'un accident s'est produit avant-hier vers cinq heures du soir à la fosse numéro 4 de Bully-Grenay.

Cinq mineurs auraient été tués par une explosion de feu grisou. Quatre d'entre eux étaient de Vermelle et le cinquième d'Auchy.

On rapporte au *Propagateur* le fait suivant, dont on parle beaucoup à Ancoëulin et dans les villages environnants. Il s'agit d'une saisie de 1,500 kilos de tabac de régie, opérée chez le débitant de l'endroit. On sait qu'Ancoëulin touche au département du Pas-de-Calais où le tabac se paie beaucoup plus cher que dans le Nord. Or, ce débitant avait établi un dépôt clandestin dans une sorte de hangar qui avait fait construire à quelque distance de son habitation, et c'est là que les fraudeurs qu'il employait venaient déposer le tabac qu'ils obtenaient dans les divers débits.

C'est de là aussi que les tabacs filaient dans le Pas-de-Calais. Bien que ce dépôt fut toujours largement pourvu, le débitant se plaignait très fréquemment de manquer de tabac et les fumeurs de l'endroit devaient fréquemment aller s'approvisionner dans les villages voisins.

On dit dans la localité que ce débitant a gagné à ce métier plus de 50,000 fr., à en juger par les acquisitions d'immeubles qu'il a effectuées depuis plusieurs années.

C'est dans le hangar dont nous avons parlé plus haut que les employés des contributions indirectes ont opéré la saisie.

Le remorqueur *John Bull* entrant samedi dans notre port, écrit l'*Autorité de Dunkerque*, amenant le sloop *Lauré*

sur lequel était un wagon d'une dimension peu commune. Notre première pensée se porta vers le tramway que la municipalité a voté depuis plusieurs mois et nous crûmes voir dans cet immense véhicule un de ces instruments à locomotion si impatientement attendu chez nous; hélas! il n'en était rien. Après informations nous apprîmes que c'était un de ces wagons-lits inventés par l'Américain Pullmann que ce dernier envoyait sur le continent, comme spécimen. L'inventeur a fondé une compagnie à Chicago qui a pour raison sociale: Pullman's Palace Car company. Cette société, établie en 1867, possède, aujourd'hui, plus de sept cents wagons-lits, en usage en Amérique, où ils parcourent plus de 40,000 kilomètres de railway. Les voyageurs peuvent circuler la nuit sans fatigue et pendant un long parcours, roulant sans interruption, ils économisent le temps et les frais d'hôtel.

Le wagon-lit que nous avons visité lundi, contient 8 compartiments et 2 petits salons; chaque compartiment contient 2 lits, l'un au-dessus de l'autre et chaque salon 4 lits; 24 lits en tout. Les lits sont suffisamment larges pour deux personnes; il y a, en plus, une cuisinette et un buffet avec table et service.

Le corps de la voiture repose sur deux chariots mobiles, ayant chacun 4 roues, et par une combinaison de ressorts, qui atténuent les secousses violentes, la vibration, l'oscillation et tous les mouvements occasionnés par la défectuosité des voies ferrées.

Le bruit sourd et continu que l'on entend dans les wagons ordinaires, n'existe pour ainsi dire pas: Les appareils d'attelage, et les freins sont enveloppés de caoutchouc; les fenêtres et les portes sont ajustées de façon qu'elles n'admettent aucun mouvement latéral. Le plancher est doublé et l'espace entre ce double blancher, est rempli de copeaux, afin d'amortir le bruit des roues.

Nous avons remarqué également un système de ventilation fort ingénieux: l'air frais traverse une toile métallique qui empêche l'entrée de la poussière des cendres et des étincelles.

L'ameublement de ces voitures-lits est très confortable, à en juger par celui que nous venons de voir. Tapis sous les pieds; des rideaux en harmonie avec les décorations et les peintures, style mauresque; des lits à ressorts, pourvus de deux oreillers de plumes; chaises en velours; des tables qui s'adaptent à volonté; des lampes pour chaque sofa, donnant assez de lumière pour lire ou écrire.

Quant au service, un conducteur et un domestique prennent soin des voyageurs; ils les veillent pendant la nuit.

Dunkerque étant tête de ligne, a été désigné comme point de départ pour une longue pégrination; parti hier de notre gare, ce wagon-lit va successivement visiter toutes les villes de l'Europe.

## VENTE A LA CRIÉE

DES DENRÉES ALIMENTAIRES de la ville de Roubaix

Samedi 28 mars 1874, il sera mis en vente dans l'ordre suivant, les denrées ci-dessous:

A 6 heures du matin, un wagon de légumes divers, tels que poireaux, céleris, cresson, laitues, carottes, barbes, chicorées, oseille, radis, artichauts, etc., etc.

A 7 heures 1/2 et à 9 heures 1/2, une forte partie de harengs saurs et salés, en caisses de 101 et 125 et en feuillettes de 100, 125, 252 et 303.

Noix de Grenoble et de Périgord;

Fromages de Brie, petits et moyens modèles; de Troyes; de Chaource; de Gournay;

Oranges de Messine Citrons de Palerme;

Un assortiment de conserves alimentaires, tels que haricots verts, sardines à l'huile, pois verts, tapoca;

Sateissons divers;

Arrivages de jambons fins de toute provenance.

A 8 heures, la vente de la viande fraîche de 1<sup>re</sup> qualité se fera au détail.

Pour tous renseignements et ventes amiables, s'adresser de 7 heures du matin à 6 heures du soir, au bureau de la Criée, Grand'Place, à la porte duquel sera affiché, la veille des jours de vente, le détail des denrées à vendre le lendemain.

## Nouvelles du soir

LA DÉCLARATION DE M. DE FRANCLIEU. Voici le texte de la déclaration que M. le marquis de Franclieu a essayé inutilement de porter hier à la tribune de l'Assemblée:

Messieurs, en montant à cette tribune pour prendre acte du vote que vous avez émis hier soir, je n'ai pas à blâmer le vote, mais à en faire ressortir la signification. Les prescriptions de la loi du 14 avril 1871 étaient formelles et obligatoires; vous avez pu les modifier en vertu de votre puissance souveraine. Je vous rappelle ce précédent lorsque, bientôt après notre retour, au mois de mai, nous aurons à revenir sur le vote du 20 novembre dernier, et délibérer sur les lois constitutionnelles qu'on élabore en ce moment, et surtout à mettre terme au provisoire dont la France ne veut à aucun prix.

UNE QUESTION DE M. ROUVIER. M. Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, a prévenu hier M. de Broglie qu'il se proposait de lui adresser une question au sujet de la fermeture des deux cercles *Athènes* et *l'Indépendance* de Marseille. M. de Broglie a dit qu'il ferait savoir aujourd'hui s'il acceptait la question et quand il répondrait.

LA DEMANDE DE DÉCHÉANCE DE M. RANC. Dans la commission chargée d'examiner la demande de déchéance de M. Ranc de son mandat de député, les avis sont assez partagés. La plupart des commissaires sont d'avis que la condamnation emporte la déchéance, mais ils ne sont pas d'accord sur la date à laquelle la vacance du siège commence à courir.

La question ne sera pas, en tout cas, résolue de si tôt; la commission ne se réunira qu'une fois avant les vacances, et il n'est guère probable qu'elle tranche la question dans cette unique séance.

LE NOUVEL AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE. Le prince de Hohenlohe, nouvel ambassadeur d'Allemagne en France, est attendu à Paris le 13 avril prochain.

LA PETITE BOURSE. Petite Bourse du soir: 94.77 1/2.

Dépêches Télégraphiques (Service particulier du Journal de Roubaix).

LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE DANS L'ASIE CENTRALE.

Londres, 26 mars, soir. — La correspondance relative à l'Asie centrale a été soumise au parlement. Une lettre de lord Granville en date du 7 janvier fait allusion aux bruits d'une expédition contre les Turcomans, et fait en même temps ressortir les embarras que cette expédition créerait pour l'empire de l'Afghanistan. Le prince Gortschakoff, par une lettre du 21 janvier, dément cette expédition; mais il fait entendre que la Russie se verrait dans la nécessité de chasser les Turcomans s'ils tentaient quelque agression ou se livraient au brigandage. Le prince constate l'entente cordiale qui existe entre la Russie et l'Angleterre; il réitère ses précédentes assurances, concernant la politique de la Russie dans l'Asie centrale.

LA GUERRE CARLISTE.

Madrid, 26 mars, soir. — La bataille a recommencé ce matin à cinq heures devant Mont Abanto. On n'a pas encore de détails.

Barcelone, 24 mars. — Tristany a attaqué Berga le 22, mais il a été repoussé; son but paraît être d'attirer la colonne de Medeviella dans un piège comme Saballs le fit avec succès pour le général Nouvillas.

LES LOIS CONFESSIONNELLES EN AUTRICHE. Vienne, 26 mars, soir. — Le *Volksfreund* publie une longue déclaration de l'évêque autrichien contre les projets de lois confessionnelles. Voici les conclusions de cette déclaration:

« Les évêques sont prêts à se conformer aux exigences que l'Etat leur impose par la loi réglant les rapports de l'Eglise et de l'Etat, en admettant toutefois que ces exigences restent en accord avec le concordat que les évêques regardent comme étant toujours en vigueur; mais ils ne se conformeront jamais à aucune prétention pouvant compromettre le salut de l'Eglise. »

M. DE BISMARCK.

Berlin, 26 mars. — Le *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie les renseignements suivants touchant l'état de santé du chancelier de l'Empire: Le prince de Bismark a moins bien dormi que les jours précédents. Les douleurs sont minimes et les forces augmentent l'appétit est meilleur; l'état de la jambe malade est tel que le prince ne pourra pas se lever de longtemps.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, fait remarquer, en outre, que la période critique de la maladie, est, il est vrai, passée et qu'il n'y a pas de suites à craindre, mais qu'on ne peut pas encore savoir quand le chancelier de l'Empire pourra quitter le lit. La feuille berlinoise ajoute que le prince de Bismark sera forcé d'aller prendre les eaux dès qu'il sera en état de faire un voyage, mais qu'il est peu probable que cela soit possible avant le mois de juin.

DERNIÈRE HEURE.

Paris, 27 mars, 4 h. soir.

La commission constitutionnelle entendra seulement demain M. le duc de Broglie sur la question de la chambre haute.

M. Thiers assiste à la séance d'aujourd'hui. On croit qu'il parlera sur les fortifications.

M. Doherty a déposé une proposition tendant à ce que l'Assemblée détermine la forme définitive de gouvernement vers le 1<sup>er</sup> juin.

L'Agence Havas nous transmet ces dépêches:

Madrid, vendredi 27 mars. — Les troupes de Serrano ont fait hier de nouveaux progrès; elles auraient, dit-on, éteint le feu de San-Pedro Albano, principale position carliste.

Londres, vendredi 27 mars. — Les télégrammes en date du 26 publiés par les journaux anglais disent l'état de M. de Bismark empiré. Le malade est dans une grande prostration.

## COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 27 Mars. (Dépêche de MM. Busch et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 12,000 balles. Marché lourd, sans changement.

Havre, 27 Mars. (Dépêche de MM. Busch et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 600 b. Marché calme, disponible soutenu.

## Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE A. DE MEVOLHON

Avances sur Titres

Achat et Vente de Valeurs au comptant

Ordres de Bourse à terme.

Paiement de coupons sans commission. 5681

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

## REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, éternuements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Ploukov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni votre Revalscière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalscière m'a rendu la santé.

Cure N° 45,270.

PRITISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence. (Alpes-Maritimes) juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalscière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

Meyfret, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalscière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalscière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste: les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez MM. Corlieu, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, Place Vendôme, à Paris.

4075—D.

BOURSE DE PARIS DU 26 MARS

VALEURS	Cours	Cl. préc.	Hausse	Baisse
A TERME				
3 0/0	59.75	59.77 1/2	...	0021/2
5 0/0 1871	94.77 1/2	94.77 1/2	...	...
5 0/0 1872	94.77 1/2	94.30	...	0021/2
B. de France	38.40	38.40	...	...
B. de Paris	1062.50	1056.25	6.25	...
Est	816.00	...	...	...
Lyon	290.00	300.00	...	10.00
Midi	307.50	310.00	...	2.50
Nord	505.00	501.25	...	...
Orléans	893.75	892.50	1.25	...
Ouest	...	...	...	...
Gaz	1015	1015	...	...
Suez	847.50	848.75	...	1.25
5 0/0 Italien	...	...	...	...
Espagnol	732.50	732.50	...	...
Lombards	417.50	417.50	...	...
Autrichiens	62.05	62.00	0.05	...
Foncier	350.00	340.00	10.00	...
Mobilier	327.50	822.50	...	...
Général	768.75	766.25	2.50	...
COMPTANT				
3 0/0	59.70	59.60	0.10	...
5 0/0 libéré	94.75	94.70	0.05	...
5 0/0 non-lib.	94.80	94.75	0.05	...
4 1/2 0/0	85.50	85.50	...	...
Morgan	523.75	523.75	...	...
Ville 1869	293.00	294.75	...	1.75
1871	264.00	263.00	...	...
Obl. 3 0/0 Est	272.00	271.25	0.75	...
Lyon	295.00	...	...	...
Midi	276.75	275.75	...	...
Orléans	280.50	280.25	0.25	...
Vendée	210.50	211.25	...	0.25
Orléans à Ch.	227.50	230.00	...	...
Obl. Rouen (N.)	...	...	...	...
(Sud)	195.00	195.00	...	...
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int	15 3/16	15 1/16	1/8	...
30/0 Esp. Ext 69	181 1/2	18 7/16	1/4	...
5 0/0 Turc	41.37	40.90	0.47	...
80/0 Péruvien	80 1/2	80 3/8	1/8	...
Lombards	...	...	...	...